

## VENTE D'ESPACES MUNICIPAUX – COMMENTAIRES DU NOTAIRE ET DE L'ÉVALUATEUR

Identification du lot				Commentaires du notaire	Commentaire de l'évaluateur
				<i>Nous confirmons que tous les lots susmentionnés peuvent être aliénés à titre onéreux ou gratuit en faveur de tiers par la Ville et ce sans le consentement ou l'intervention de Simco ou ses représentants ou ayants-droits</i>	<i>Variance de 10 %</i>
B-706	5 508 560	PC-3	Espace public sur l'avenue des Mésanges	L'acquéreur devra être informé que ce lot doit être utilisé à des fins municipales seulement en vertu du contrat publié à Terrebonne sous le numéro 311 747. Nous notons qu'aucune clause pénale, résolutoire ou de rétrocession n'est présente au contrat 311 747 en cas de non-respect de la condition par la Ville. Cependant, en cas de non-respect, le bénéficiaire de la clause pourrait réclamer des dommages par la voie de tribunaux s'il y a lieu. Si la Ville souhaite l'annulation de cette condition, un écrit à cet effet devra être obtenu de Simco ou ses représentants ou ayants-droits	Valeur marchande : 320 000 \$ si constructible  Valeur si non-constructible en vertu de la topographie ou de la clause : 0 \$  Terrain en pente (12 pieds environ sous le niveau du chemin), sans plateau.
B-355	5 508 154	PC-29	Espace public sur l'avenue des Alouettes (voisin de MM. Gohier et Foix)	L'acquéreur devra être informé que ces lots doivent être utilisés des fins de parc seulement en vertu du contrat publié à Terrebonne sous le numéro 253 611. Nous notons qu'aucune clause pénale, résolutoire ou de rétrocession n'est présente au contrat 253 611 en cas de non-respect de la condition par la Ville. Cependant, en cas de non-respect, le bénéficiaire de la clause pourrait réclamer des dommages par la voie de tribunaux s'il y a lieu. Si la Ville souhaite l'annulation de cette condition, un écrit à cet effet devra être obtenu de Simco ou ses représentants ou ayants-droits.	Valeur marchande : 250 000 \$ si constructible  Valeur si non constructible mais clause retirée : 63 000 \$  Valeur si non-constructible en vertu de la topographie ou de la clause : 0 \$  Impossible de construire dû à la très petite largeur du terrain. Pourrait servir pour agrandir un terrain adjacent ou pour permettre l'accès au lac pour des propriétaires de deuxième rang.
B-326	5 508 792	PC-23	Espace public sur le chemin d'Estérel (voisin de MM. Cristofaro et Archambault)	Ce lot n'est sujet à aucune clause ou restriction.	
B-898 (ancien B-566)	5 508 386	PC-37	Espace public sur l'avenue de Blois	L'acquéreur devra être informé que ces lots doivent être utilisés des fins de parc seulement en vertu du contrat publié à Terrebonne sous le numéro 253 611. Nous notons qu'aucune clause pénale, résolutoire ou de rétrocession n'est présente au contrat 253 611 en cas de non-respect de la condition par la Ville. Cependant, en cas de non-respect, le bénéficiaire de la clause pourrait réclamer des dommages par la voie de tribunaux s'il y a lieu. Si la Ville souhaite l'annulation de cette condition, un écrit à cet effet devra être obtenu de Simco ou ses représentants ou ayants-droits.	

				<p>De plus, ce lot est sujet aux restrictions suivantes, établies sous forme de servitudes réelles et perpétuelles, aux termes des actes publiés à Terrebonne sous les numéros no 243294, 243848 et 259195:</p> <p>Résumé des clauses établies sous forme de servitudes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Occupation résidentielle uniquement sur le lot;</li> <li>• Le lot ne peut être divisé, vendu en partie et doit conserver sa superficie, son front et sa profondeur sauf du consentement de Simco ou ses représentants ou ayants-droits;</li> <li>• Aucun droit de passage ne peut être accordé sur le lot;</li> <li>• Aucun enclos pour animaux n'est permis sur le lot;</li> <li>• Seuls es animaux domestiques sont permis sur le lot.</li> </ul>	
B-482	5 508 363	PC-39	Espace public sur la place de Condé	<p>L'acquéreur devra être informé que ces lots doivent être utilisés des fins de parc seulement en vertu du contrat publié à Terrebonne sous le numéro 253 611. Nous notons qu'aucune clause pénale, résolutoire ou de rétrocession n'est présente au contrat 253 611 en cas de non-respect de la condition par la Ville.</p> <p>Cependant, en cas de non-respect, le bénéficiaire de la clause pourrait réclamer des dommages par la voie de tribunaux s'il y a lieu. Si la Ville souhaite l'annulation de cette condition, un écrit à cet effet devra être obtenu de Simco ou ses représentants ou ayants-droits.</p>	
B-500 (partie) et B-485	5 509 105		Place de Condé (la rue)	<p>Ce lot n'est sujet à aucune clause ou restriction mais l'acquéreur devra être informé que ce lot est qualifié de rue dans le contrat publié à Terrebonne sous le numéro 237 945. Une résolution de fermeture de rue émise par le conseil municipal rendrait ce lot libre de clause ou restriction</p>	
B-248	5 508 701	PC-19	Espace public sur l'avenue des Récollets	<p>L'acquéreur devra être informé que ces lots doivent être utilisés des fins de parc seulement en vertu du contrat publié à Terrebonne sous le numéro 253 611. Nous notons qu'aucune clause pénale, résolutoire ou de rétrocession n'est présente au contrat 253 611 en cas de non-respect de la condition par la Ville.</p> <p>Cependant, en cas de non-respect, le bénéficiaire de la clause pourrait réclamer des dommages par la voie de tribunaux s'il y a lieu. Si la Ville souhaite l'annulation de cette condition, un écrit à cet effet devra être obtenu de Simco ou ses représentants ou ayants-droits.</p>	
B-238	5 508 698	PC-19	Espace public sur la place des Sturnes, laquelle n'est pas construite	<p>L'acquéreur devra être informé que ces lots doivent être utilisés des fins de parc seulement en vertu du contrat publié à Terrebonne sous le numéro 253 611. Nous notons qu'aucune clause pénale, résolutoire ou de rétrocession n'est présente au contrat 253 611 en cas de non-respect de la condition par la Ville.</p> <p>Cependant, en cas de non-respect, le bénéficiaire de la clause pourrait réclamer des dommages par la voie de tribunaux s'il y a lieu. Si la Ville souhaite l'annulation de cette condition, un écrit à cet effet devra être obtenu de Simco ou ses représentants ou ayants-droits.</p>	